

Flash FFAM N° 167 OCTOBRE 2018

☎ : 06 84 36 62 64 - ✉ : ffam@moulinsdefrance.org 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Flash pdf en ligne : <http://www.moulinsdefrance.org/flash/flash.pdf>

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM. Créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org sur le site de votre association

Sommaire

Agenda

Actions Administratives

Application de la continuité écologique

Journées des moulins 2019

Publications

Agenda

Congrès FFAM 2019 : Le prochain congrès sera organisé par l'association des moulins du Quercy présidée par Roland Agrech.

Moulins de France : Parution du numéro 116 ; Les moulins en Vienne.

Journées des Moulins 2019 : Elles se dérouleront les 22 et 23 juin avec pour thème : « Naturellement durable ! ».

Salon International du Patrimoine Culturel du 25 au 28 octobre au Carrousel du Louvre à Paris

Venez retrouver la FFAM Salle FOYER Stand FORUM 4.

Professionnels du patrimoine, propriétaires d'un moulin, membres de la FFAM, dirigeants d'associations, **Pour télécharger votre badge gratuit, connectez-vous sur www.patrimoineculturel.com, rubrique e-invitations, le code privilège FFAM <SIPC18FFAM> vous permettra ce téléchargement**

Actions Administratives

Groupe CNE/DEB

En octobre 2017, le ministère de l'environnement a confié une mission au Comité National de l'Eau (CNE) de fonder et animer un Groupe de Travail (GT/30) composé de tous les usagers des cours d'eau, parmi lesquels on retrouve les agriculteurs, les hydro-électriciens, les pêcheurs, les écologistes, les riverains, les moulins FFAM et FDMF....et la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB). La mission est menée par M. Miqueu avec pour thème : [Trouver une solution à la mise en œuvre de la restauration de la continuité écologique](#)

En juin 2018 après 6 réunions du GT/30, ses membres sont invités à rédiger une contribution ayant pour but d'énoncer leurs positions et propositions répondant aux enjeux du rétablissement de la continuité écologique. Les contributions de la FFAM, diffusée par courrier au CNE (Cf. flash 166), de la FDMF, des Riverains de France, des hydro électriciens.... ont fait partie de celles, minoritaires, qui se sont opposées aux enjeux de la continuité écologiques proposés. Cette situation est sans surprise vu la composition du GT30.

Le CNE propose alors au GT30 de continuer les négociations avec un projet de texte d'application de la continuité écologique « apaisé ». Suite à une séance du 20 juin 2018 le CNE se prononce pour le principe du projet d'un plan sous le titre : Plan d'Action pour une Politique Apaisée de la Restauration de la Continuité Ecologique « PAPAARCE » et précise ses recommandations pour la rédaction de ce rapport.

Dans ce contexte la DEB a rédigé une note technique de la mise en œuvre du « PAPAARCE » qui nous est parvenu le 20/09/2018 accompagné d'une convocation pour une réunion le 02/10/2018. On s'attendait à une note technique difficile pour les moulins. On n'est pas déçu, il convient maintenant de préparer une réponse argumentée sans se faire entrainer dans ce principe sacro-saint de la continuité écologique.

Revenons aux fondamentaux : la politique de gestion des eaux est sensée suivre la Directive-Cadre-Européenne de 2000. *Celle-ci organise la gestion des- eaux intérieures de surface-souterraines-de transition et côtières afin de prévenir et réduire leur pollution, de prévoir leur utilisation durable, de protéger leur environnement, d'améliorer l'état des systèmes aquatiques et d'atténuer les effets des inondations et des sécheresses. Délai d'atteinte de ces objectifs : 2015.*

La DCE s'intéresse à toutes les catégories d'eau, son objectif est de prévenir et réduire leur pollution. Pour la DEB « La restauration de la continuité écologique permet d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau au sens de la directive européenne » Cette affirmation de la DEB soutien implicitement que la continuité écologique prévient et lutte contre la pollution. Or cette affirmation est de plus en plus contestée par la communauté scientifique. Cf. paragraphe publications. Cette contestation est corroborée par les mauvais résultats obtenus par l'application de la continuité écologique pour le plan Loire où le début de son application remonte à 1995 ; 18 ans après les espèces qu'elle est sensée protégées sont en voie de disparition et l'écosystème est pollué de la loutre au balbuzard (1). Se lancer dans un tel projet sur des bases incertaines est prématuré, d'autant plus que les conséquences ne se limitent pas aux eaux intérieures de surface, mais aussi à toutes les autres.

(1) Le Monde (26/02/2013) : La pollution court tout le long de la Loire, Le Berry Républicain (26/02/2011) : Le saumon veut une eau de qualité.

Application de la continuité écologique

Région Val de Loire

Bassin du Cher

Nous sommes dans le bassin du Cher, lors d'une réunion de la CLE du SAGE du 29 mai 2018 consacrée au bassin du Fouzon. Les autorités s'inquiètent du constat: d'étiages sévères surtout sur la partie amont du Fouzon principalement en tête de bassin. Le projet "classique" de restauration de la continuité écologique est suspendu : gestion des vannages,

arasements partiels, contournements, parfois avec escaliers à poissons (moulins de Chabris et de Meusnes).

Une étude supplémentaire est présentée comme le projet H.M.U.C. (Hydrologie, Milieu, Usage, Climat), elle s'effectue dans le cadre du chapitre 7 du SDAGE de l'agence de l'eau Loire Bretagne, prévoyant la maîtrise et l'encadrement des prélèvements pouvant causer des étiages sévères

En effet, les membres du SAGE diagnostiquent : l'alimentation limitée en tête de bassin conjuguée à la pression des prélèvements pouvant causer des étiages sévères. Cette étude doit durer 18 mois.

Le comité technique se compose de 11 membres l'Etablissement Public Loire, Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), DREAL, AFB, DDT, Conseil Régional et Conseil départemental, Irrigants, Chambre Agri., FDPMA, Syndicat Pays de Valençay. auquel s'ajoutera France Nature Environnement sur sa demande qui a été acceptée. L'ASME-41 attend toujours la réponse à sa demande de participation !

Ce comité technique suivra ces opérations et animera 7 réunions d'explications.

Le bureau de la CLE tiendra 3 réunions de validation des phases d'études de ce comité technique.

La CLE validera l'ensemble des conclusions dans une réunion finale.

Cette étude complémentaire est évaluée à 150 000 € financée par l'AELB et le Conseil régional.

Le compte rendu officiel de cette réunion n'a pas été diffusé alors qu'il l'est d'ordinaire. Mais ces 18 mois sont bons à prendre. Il vaut mieux conserver les seuils, les vannages, les clapets pour conserver des réserves d'eau en cas de grande sécheresse!

D'après J.P. Rabier président ASME41.

Bassin du Loir

Une manifestation officielle s'est tenue fin septembre près de la ville de Couture sur le Loir à l'occasion de la présentation d'une nouvelle centrale hydro électrique. Son installation en surplombant l'ancien moulin « Le moulin de Couture » a nécessité une refonte complète du site : son moteur hydraulique constitué de 2 vis d'Archimède permet l'avalaison et la montaison s'effectue par le canal d'aménée de l'ancien moulin équipé de passes à poissons conçues par l'AFB. La solennité de ce rassemblement tient à la collaboration des autorités régionales et départementales du ministère de l'environnement qui ont accompagné cette réalisation.

Cette inauguration s'est faite en présence de tout un aéropage officiel : directeur régional de l'agence de l'eau, les autorités départementales, les gendarmes en uniforme de parade.....etc. Les discours étaient tout à fait dans la ligne de l'exécutif illustré par ; « le droit des moulins est un droit féodal ».

L'ensemble est une réalisation exemplaire surtout pour les autorités qui ont montré qu'elles pouvaient participer et accepter la construction d'une centrale mais aussi pour la performance de puissance maximale de la centrale sont de 2 fois 70 KW, sachant qu'environ 80 sites sont dénombrés sur l'ensemble de la rivière, l'équipement de tous les sites correspond à un potentiel de 5,6 MW pour une rivière de plaine d'un débit moyen de l'ordre d'une dizaine de m³.

Néanmoins cette opération coûte 1Million €. C'est en partie dû au bouleversement du site lié au choix du moteur hydraulique et de son emplacement qui ont complètement bouleversé le paysage, nécessitant encore des améliorations à apporter de manière à sauvegarder l'aspect patrimonial du site.

Journées des moulins 2019

Elles se dérouleront les 22 et 23 juin 2019, avec comme thème facilement exploitable par les moulins ; « Naturellement Durable ! ». Comme en 2018 ; 8 partenaires participent au comité de pilotage dans lequel Benoit Huot reste notre correspondant. Les sites de communication « J'aime mon patrimoine » et weekisto pour la localisation des lieux d'animation ; restent

également partenaires. Jean Pierre Pernaut a accepté avec enthousiasme de renouveler son parrainage aux JPPM 2019.

Publications

Moulins de France

La revue Moulins de France N° 116 est parue accompagnée du calendrier traditionnel de la FFAM. Elle présente la grande diversité des moulins du département de la Vienne et vous propose entre autre un article illustré sur les projets de restauration des moulins de Paris évoqués dans le dernier Flash 166. Vous y trouverez également un article d'Albert Higounenc qui s'intéresse à la question du lobbying.

Revue Environnement-Magazine

Revue qui consacre un article à la continuité écologique, dans lequel je retiens la référence à une publication de Lorenz et al « où des chercheurs allemands dévoilent que, même après 15 ans, les mesures de restauration morphologique des rivières ne parviennent pas à justifier une restauration des espèces piscicoles et à produire le bon état écologique au sens de la DCE ». Suivre le lien pour lire l'article :

<http://www.environnement-magazine.fr/eau/article/2018/10/09/121077/tribune-continuite-ecologique-des-cours-eau-question>